



VOTRE PROGRAMME ESTIVAL

Île aux loisirs

L'événement incontournable de l'été, tant attendu des familles, a fait son grand retour. L'île aux loisirs a ouvert ses portes le lundi 20 juillet, sur l'espace vert situé à l'arrière de l'Espace Charles Aznavour, pour le bonheur des familles. Les animateurs vous proposent, du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30, des activités sur une plateforme aquatique mais aussi des jeux d'eau et gonflables. Des ventes de glaces et de boissons fraîches sont également assurées. Vous avez jusqu'au vendredi 7 août inclus pour en profiter ! Sans oublier une surprise chaque mercredi ; allez, on vous les dévoile : le 29 juillet ce seront des manèges et le 5 août une ferme pédagogique avec tours de poneys.

❗ Réservé aux Arnouvillois âgés de 10 ans et moins (nés en 2016 et plus jeunes), accompagnés d'un adulte, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Tarif : 1,50 € par adulte et par enfant dès 1 an : prévoyez de la monnaie.

Entrée et parking côté cimetière. Contacts : 01 30 11 17 22/23.



Accueils de loisirs

Les enfants âgés de 3 à 11 ans ont accès aux accueils de loisirs tout au long de l'été. Au programme : activités manuelles, ateliers culinaires, activités sportives, sorties...

❗ Inscriptions closes. Contacts : 01 34 53 41 17 - jeunesse@arnouville95.org



Animations sportives

En juillet, l'équipe de médiation propose aux Arnouvillois âgés de 11 à 17 ans de profiter d'activités sportives : sorties VTT, escalade, piscine, jeux de raquettes, sports collectifs... du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 17h. Participation libre avec inscription le premier jour de présence.

❗ Programme complet sur notre site.

**Contacts : 77 avenue Charles Vaillant - 01 34 53 41 18 - 06 64 05 06 47
mediateurs@arnouville95.org**

Médiathèque

Envie de vous évader durant l'été ?
Rendez-vous à la médiathèque pour découvrir, sur place ou à domicile, des ouvrages qui vous feront voyager :

- mardi : 13h30 - 18h,
- mercredi : 10h - 12h30 / 13h30 - 18h,
- vendredi : 13h30 - 18h,
- samedi : 10h - 12h30 / 13h30 - 17h.

L'inscription est gratuite. Le nombre d'ouvrages à emprunter est illimité. La durée d'emprunt est de 8 semaines.

Événements :

- samedi 8 août à 15h, assistez à la projection d'une comédie tout public, suivie d'un échange et d'un micro-atelier,
- tous les mardis et samedis jusque fin août, dès 15h, découvrez divers jeux de société (d'ambiance, d'enquête, de stratégie, de cartes ou de mots).

i Entrée libre - 01 39 85 39 96.
mediatheques.roissypaysdefrance.fr
Accès et parking rue d'Auxerre.



Balades dans les environs

Découvrez « Val d'Oise MyBalade », l'application gratuite pour explorer notre territoire autrement. Que vous soyez adepte de randonnée pédestre, à vélo ou à cheval, choisissez parmi 130 circuits pour partir à la découverte du riche patrimoine culturel et naturel du Val d'Oise.

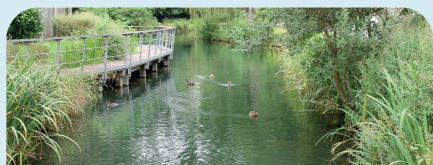
i Plus d'infos : valdoisemybalade.fr



Château d'Auvers-sur-Oise

Pour ceux qui préfèrent les promenades au bord de l'eau, le SIAH (Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique) du Croult et du Petit Rosne vous propose un guide de balades au fil de l'eau.

i Rendez-vous sur notre site onglets
Ma ville > Découvrir > Nature.



Stage de basket-ball



Après les animations sportives proposées aux adolescents tout au long du mois de juillet, place au stage de basket-ball ! Du lundi 3 au vendredi 14 août, les 11/17 ans ont accès à deux semaines d'initiation ou de perfectionnement au basket-ball, sur entrée libre.

i Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, au complexe Léo Lagrange, avec les éducateurs sportifs.
Entrée libre avec documents d'inscription à retirer sur place le 1^{er} jour de stage.
Contact : 06 43 25 84 83.

Animations à l'Espace jeunesse

Tout au long de l'été, les 11/17 ans ont rendez-vous à l'Espace jeunesse. Au programme : structures gonflables, jeux sportifs, ateliers culinaires, tournois de jeux vidéo, soirées barbecue et sorties à l'Île aux loisirs de Cergy-Pontoise avec accrobranche, aquaparc et baignade.

i Du lundi au vendredi de 13h30 à 19h. Programme complet sur notre site.
Tarifs : 3 € par semaine + coût supplémentaire pour certaines sorties.
77 avenue Charles Vaillant,
01 34 53 41 17,
jeunesse@arnouville95.org



Votre marché reste ouvert pendant les travaux de la passerelle !

Les travaux de la passerelle SNCF ont débuté ! Nous vous rappelons que votre marché n'est pas impacté par ce chantier :

- les jours et heures sont inchangés,
 - la halle reste ouverte pendant toute la période des travaux,
 - les commerçants qui étaient installés sur le parvis de la gare sont transférés dans la halle, à l'exception de la roûsserie qui se trouve désormais au niveau de l'entrée de celle-ci (qui donne sur le parking attenant).
- N'hésitez pas à aller rendre visite à nos commerçants !

Horaires du marché, avenue Denis Papin : les jeudis et dimanches de 8h à 12h30, les vendredis de 12h30 à 19h30.



TOUS VIGILANTS

Ne nourrissez pas les pigeons

Des déchets mal stockés attirent toutes sortes de nuisibles : rats, insectes, pigeons... Placez bien vos déchets dans les poubelles publiques ou dans vos bacs prévus à cet effet (avec couvercles fermés), et ne donnez pas de nourriture aux pigeons, c'est interdit par le Règlement sanitaire départemental.

Mais pourquoi ?

- Les pigeons sont responsables de nuisances sonores et olfactives, mais aussi de dégradations : ils déchirent les sacs-poubelles et répandent les déchets,
- Ils sont vecteurs de maladies,
- Nourrir au sol les pigeons nourrit dans le même temps les rats, dont la présence est plus que nuisible.

Ne pas nourrir les pigeons, c'est réguler les colonies, réduire la population de rongeurs et ainsi les nuisances.

Agissons contre les rats

Face à la présence de rats, la commune n'intervient que sur le domaine public ; elle ne peut pas procéder à la dératisation des propriétés privées.

C'est pourquoi l'action municipale doit s'accompagner de l'action des habitants :

- fermez bien vos poubelles,
- élaguez régulièrement la végétation,
- vérifiez vos caves et locaux à poubelles,
- n'entrez pas d'éléments permettant aux rongeurs de nicher,
- ne jetez pas de débris alimentaires dans votre jardin,
- vérifiez qu'il n'y a pas de trous dans vos canalisations d'eaux usées.

Pour rappel, il est interdit de déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux. Des sachets de raticide sont disponibles à l'accueil de la mairie. Si le problème persiste, faites appel à une société spécialisée. En cas de fortes chaleurs, de pluies ou de travaux, les rats refont surface : leur nombre n'est pas plus important mais ils sont plus visibles. La commune fait régulièrement intervenir une société spécialisée, dans les bâtiments et espaces publics. Des opérations ponctuelles sont également effectuées.

Les dépôts sauvages, c'est interdit !

En dehors du jour de la collecte mensuelle, le dépôt d'encombrants sur les trottoirs constitue une infraction assimilée à un dépôt de déchets sur la voie publique. En cas de non-respect de cette règle, vous vous exposez à une amende. Vous pouvez déposer vos déchets en déchèterie, en les pré-triant. Sont refusés : les ordures ménagères, les sacs remplis, les cadavres d'animaux, les carcasses de voitures. Deux des déchèteries du Sigidurs acceptent gratuitement le dépôt des déchets d'amiante, en toute sécurité : Bouqueval et Dammartin-en-Goële.

Les dépôts sauvages et le non-respect des règles de gestion des déchets, notamment par des entreprises ou professionnels, sont fortement sanctionnés : jusqu'à 1 500 € d'amende voire la saisie du véhicule ayant servi au dépôt de déchets. Si vous constatez un dépôt sauvage, n'hésitez pas à prévenir la mairie du territoire concerné.

ALERTE SÉCHERESSE

Par arrêté préfectoral, nous sommes en alerte sécheresse. Nous invitons chacun d'entre vous à la plus grande vigilance quant à l'utilisation de l'eau.

Voici les gestes interdits en cette période :

- laver les véhicules à domicile,
- arroser les pelouses et les espaces verts entre 10h et 20h (pour les potagers, cela est interdit entre 10h et 18h),
- vidanger et remplir les piscines de plus d'1m cube.

Soyez également vigilant aux départs de feu :

- évitez les travaux pouvant émettre des étincelles,
- ne jetez pas vos mégots dans la nature,
- organisez vos barbecues loin de la végétation,
- stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloignés de habitations,
- ne brûlez pas vos déchets verts,
- respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers,
- signalez immédiatement tout départ de feu en composant le 18 ou le 112.

Enfin, en période de fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes :

- buvez régulièrement de l'eau et mangez normalement, même sans sensation de soif ou de faim,
- évitez les sorties et activités physiques aux heures les plus chaudes,
- maintenez votre logement au frais,
- prenez régulièrement des nouvelles des personnes âgées, isolées ou fragiles,
- ne laissez pas d'enfants seuls dans une voiture,
- soyez prudent en cas de baignade,
- en cas de malaise, appelez les secours.

Les bouches incendie ne sont pas des jeux : les forcer mobilise les pompiers et met en danger les réserves d'eau de la Ville. Il s'agit d'un délit passible de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende. En cas de vandalisme, les parents sont financièrement responsables des dommages causés par leurs enfants mineurs.

Vous êtes une personne âgée ? La salle n°2 de l'hôtel de ville ainsi que celle de l'Escale Sainte Monique, climatisées, sont mises à votre disposition (sur les horaires d'ouverture des structures).

Dès que possible //

PASS'AGGLO TRANSPORTS SCOLAIRES



La communauté d'agglomération Roissy pays de France reconduit son soutien aux collégiens, lycéens et étudiants qui utilisent quotidiennement les transports en commun pour rejoindre leur établissement scolaire. Trois cartes sont concernées :

- la carte imagine R,
 - la carte scolaire bus lignes régulières,
 - la carte Scol'R permettant d'emprunter les circuits spéciaux, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus.
- Les inscriptions pour cette carte sont à effectuer en ligne sur seine-et-marne.fr

i Si l'enfant a plus de 11 ans, le dossier d'inscription est à retirer et à déposer en mairie. S'il a moins de 11 ans, le dossier est à envoyer à Keolis. Attention, pour en bénéficier début septembre, déposez-le avant fin juillet. Informations sur roissypaysdefrance.fr

Tout l'été //

PASS'ÉTÉ PISCINES

Profitez d'un accès illimité aux piscines intercommunales du territoire pour seulement 20€ (hors Plaine Oxygène) grâce au Pass'été de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

i Plus d'informations : roissypaysdefrance.fr



AOÛT

Jusqu'au samedi 15

ENQUÊTE SUR LA SANTÉ À ARNOUVILLE

Dans le cadre du diagnostic local de santé, la Ville souhaite recueillir votre avis et vos attentes afin d'adapter au mieux les services proposés.

Scannez le QR code ci-contre ou rendez-vous sur la page d'accueil de notre site, onglet Ma participation.



Du 26 au 31

INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le service scolaire vous propose des permanences pour réaliser vos inscriptions aux accueils périscolaires, fin août à l'hôtel de ville :

- mercredi 26, vendredi 28 et lundi 31 de 9h à 11h30,
- jeudi 27 de 14h à 18h,
- lundi 31 de 14h à 17h.

i Pièces à fournir indiquées sur notre site, onglets Mon quotidien > Scolaire-périscolaire > Accueils périscolaires. Contact : 01 30 11 16 16.

Jeudi 27

CINÉMA EN PLEIN AIR



À 18h, participez à un atelier sur le cinéma burlesque, suivi à 21h de la projection du film « Les valeurs de la famille Adams ».

i Espace Charles Aznavour
Entrée libre. Restauration sur place.



Dimanche 30 // de 8h à 18h

TROC & PUCES

Le Troc & puces revient sur l'esplanade de l'Espace Charles Aznavour.

i Inscriptions pour les exposants closes. Accès par l'avenue Paul Mazurier. Restauration sur place. Contact : 01 34 45 97 19.



SEPTEMBRE

Samedi 5 // de 10h à 18h

FORUM DES ASSOCIATIONS

Ne manquez pas le Forum des associations qui se tiendra à l'Espace Charles Aznavour. Plus de 40 associations seront présentes pour vous renseigner sur leurs activités et vous expliquer les modalités d'inscription. Que vous cherchiez une activité dès 2 ans ou une association dans laquelle devenir bénévole, vous trouverez à coup sûr votre bonheur.

i Sur place : restauration et animations sportives en accès libre.

Avant le mardi 8

INSCRIPTION À LA CÉRÉMONIE DES DIPLÔMÉS

BAC
BAC+2

Chaque année, la Ville récompense les Arnouvillois qui obtiennent leur BAC et BAC + 2, lors d'une cérémonie des diplômés. En 2026, l'événement se tiendra le mardi 22 septembre à 19h30 à l'Espace Charles Aznavour. Au programme, récompenses remises par M. le Maire, chapeaux de diplômé et diverses animations. C'est votre cas ou celui de votre enfant ? Inscrivez-vous/le avant le 8 septembre, en complétant les documents disponibles sur notre site ou à l'accueil de la mairie.



PUBLICATION DE LA VILLE D'ARNOUVILLE // 15-17 rue Robert Schuman
CS 20101 // 95400 ARNOUVILLE

Directeur de la publication // Pascal Doll
Conception et réalisation // Angèle Finet
Photos, illustrations // Ville d'Arnoville,
Agence RDVA, Pixabay, Freepik
Impression // Le Réveil de la Marne - 51200 Épernay
ISSN 2777-2748